

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1^{ère} adjointe, assure la Présidence de l'assemblée pour cette délibération,

Présents : Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNAL
12 – 31/03/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Emmanuelle GIOANETTI Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	2 635 293,84 €	3 171 326,17 €	536 032,33 €	536 032,33 €
INVESTISSEMENT	1 285 916,83 €	1 061 514,81 €	-224402,02 €	108 157,70 € (332 559,72 - 224 402,02)
TOTAL	3 921 210,67 €	4 232 840,98 €	311 630,31 €	644 190,03 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (63 221,76 - 339 753,41 = - 276 531,65 €).

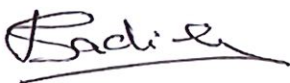
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Madame Martine VENTURINI, Maire, s'étant retirée avant le vote,

Le conseil municipal adopte à 14 voix pour et 2 contre Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI
Maire



